
627 Décret du 3 juillet 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre, d'une part, le Gouvernement de la République de Lituanie et, d'autre part, la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, fait à Vilnius, le 2 octobre 2002

(Moniteur n° 321 du 10 septembre 2003, p. 45519)

Projet de décret n° 412 (2002-2003)

Discussion et adoption : séance du 1^{er} juillet 2003, CRI n°17 (2002-2003)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2003 — 3512

[C — 2003/29512]

3 JUILLET 2003. — Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre, d'une part, le Gouvernement de la République de Lituanie et, d'autre part, la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, fait à Vilnius le 2 octobre 2002 (1)

Le Parlement a adopté et nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'Accord de coopération entre, d'une part, le Gouvernement de la République de Lituanie et, d'autre part, la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, fait à Vilnius le 2 octobre 2002, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 3 juillet 2003.

Le Ministre-Président, chargé des relations internationales,

H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,

D. DUCARME

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL

Note

(1) *Session 2002-2003 :*

Documents du conseil. — Projet de décret, n° 412-1. — Rapport, n° 412-2.

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption. — Séance du 1^{er} juillet 2003.
